

Sachdokumentation:

Signatur: DS 1112

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/1112



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

Selam, une jeune Erythréenne réfugiée avec son mari au Sud Soudan entre 2013 et 2016, décide de reprendre la route de l'exil pour protéger ses enfants. Dans l'espoir de pouvoir le faire venir en Europe plus tard, elle confie son fils aîné à sa mère. Commence alors un voyage très dur de plusieurs mois pour sa petite fille et elle, enceinte de 3 mois : Juba-Karthoum-Lybie-Italie. Elles resteront bloquées en Lybie durant 4 mois, quotidiennement maltraitées: "je devais rester assise à même le sol, et chaque fois que je me levais, j'étais battue." Elles arriveront épuisées et malades en Italie où elles ne recevront ni soins, ni logis. Après plusieurs semaines passées dans les rues de Rome et de Milan, elles arrivent en Suisse. Selam dépose une demande d'asile. Mais pour la Suisse, c'est l'Italie qui est responsable pour accorder ou non l'asile. Selam ne veut pas retourner dans un pays qui n'a pas pu lui apporter d'aide. Elle veut accoucher en Suisse où elle se sent en sécurité, allaiter son bébé et s'occuper de la « grande » qui, entre temps, a eu deux ans et sait maintenant marcher... Son mari n'a pas pu la rejoindre par manque de moyens. Son fils aîné non plus. Après ce qu'elle a vécu en Italie, et durant tout son voyage, Selam ne peut pas envisager un départ.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral ouest
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,
pour faire reconnaître
les viols et les violences
comme motif d'asile,
je soutiens
l'appel d'elles et je vous
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature